

## REGLEMENT

- ✓ Tout conducteur est civilement et pénalement responsable des dommages corporels et matériels qu'il pourrait causer sur la totalité du site.
- ✓ Les utilisateurs s'engagent à obtempérer à toute indication (feux, drapeaux, etc.) qui leur seront faites par le chef de piste.
- ✓ Le Chef de piste se réserve le droit d'interrompre à tout instant l'évolution des utilisateurs pour des raisons de sécurité, comme par exemple :
  - comportement dangereux,
  - intempéries (verglas, brouillard, neige, pluies abondantes, etc.),
  - état de la piste non sécurisée (huile, essence, graviers, etc.),
  - travaux d'entretien nécessaires (accotements, nettoyage de la piste, etc.).
- ✓ Dans la zone des stands, la vitesse est limitée à **30 km/h**, le moteur tournant jusqu'à l'arrêt du véhicule..
- ✓ Une mesure de bruit est effectuée sur tous les véhicules, avant leur 1er accès en piste, selon les normes des Fédérations en vigueur (FFM et FFSA).
- ✓ Le niveau sonore admissible est de **95 dB maximum**
- ✓ Pour les véhicules à 2 roues, en plus du port de casque obligatoire, une combinaison en cuir, une dorsale, des gants et des bottes adaptés seront obligatoirement portés. L'emport de passager ou de sacs à dos sur les motos est formellement interdit.
- ✓ Effectuez au minimum un tour de piste à allure modérée afin de permettre une reconnaissance du tracé, des particularités du jour, et du comportement de votre véhicule. Il est également conseillé d'effectuer cette action à la fin de votre session de roulage pour la sauvegarde de votre véhicule.
- ✓ Il est interdit de doubler les véhicules d'intervention en piste.
- ✓ Aucun usager n'est autorisé à se rendre sur les lieux d'un incident ou accident sans l'accord préalable du Chef de piste.
- ✓ En cas de fuite d'huile ou d'autre liquide, vous devez vous garer immédiatement sur le bas-côté de la piste, en-dehors des trajectoires, afin de ne pas détériorer le revêtement, de ne pas provoquer d'accident et de traiter la partie polluée (par des produits absorbants, des terrassements, ...).
- ✓ **Les véhicules anciens (auto et moto), doivent être équipés d'un bac de récupération d'huile moteur et d'arrêts des bouchons de vidange des carters moteur et boîte. De même tous les tuyaux de reniflards ou événements (boîte, carburateurs, réservoir d'essence, batterie, eau) devront aboutir dans un ou plusieurs récupérateurs. Voir Règlement FFM et FFSA.**
- ✓ Les manipulations de produits inflammables sont à éviter. Elles doivent se faire avec l'autorisation de la Direction ou du Chef de piste, accompagnées de toutes les mesures de sécurité nécessaires (extincteurs, vêtements adaptés, etc.).
- ✓ La pratique du drift est interdite.
- ✓ Toute acrobatie ou attitude contraire aux règles élémentaires de pilotage (Wheeling, burn-out, position de conduite acrobatique, etc.) entraînera l'exclusion immédiate et définitive.
- ✓ Toute personne au comportement ou véhicule jugé dangereux par le Chef de piste pouvant mettre en péril sa sécurité ou celle d'autrui, se verra, par la Direction ou le Chef de piste, expulsée temporairement ou définitivement, et cela sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.
- ✓ Il est rappelé à tous les utilisateurs de la piste, qu'après leurs séances d'entraînement, et à la sortie de notre site, tout conducteur est tenu de respecter la réglementation en vigueur dans notre pays quant à la circulation sur les voies publiques. Il doit notamment respecter le code de la route et les limitations de vitesse imposées. Son véhicule doit être en règle vis-à-vis de la réglementation en vigueur, et notamment être homologué à cet effet, avoir ses équipements conformes et ses pneumatiques dans un état d'usure normal.
- ✓ Le droit à l'image et à la publicité sur le site est la seule propriété de la Société d'Economie Mixte. Ainsi, nous nous réservons le droit d'utiliser à notre gré tous clichés, vidéos, ou films pris dans notre enceinte, même si ces clichés et films permettent d'identifier les personnes et véhicules, cela à des fins publicitaires, commerciales, ou non. De plus, aucune publicité ne peut être matérialisée sur la piste sans autorisation expresse et écrite de la Direction de la piste.
- ✓ L'introduction de boissons alcoolisées ou de produits stupéfiants, et leur consommation, sont formellement interdites dans l'enceinte de la piste. L'organisation se réserve le droit d'organiser des contrôles d'alcoolémie tout au long de la journée.

Je soussigné \_\_\_\_\_, demeurant à \_\_\_\_\_ reconnais avoir lu et compris le règlement, et renonce a toute poursuite et dégage de toute responsabilité la SEML Innovation Automobile Sud Vendée, les propriétaires, les organisateurs, les équipes de secours, les assurances des personnes et sociétés précitées.

Signature :